

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**
- UFI: P7R7-C00S-P00F-P5M0
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels
Couche
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG
Holländische Strasse 32-36
34246 Vellmar
Deutschland / Germany
Telefon: +49 (0)561 / 8295-0
Telefax: +49 (0)561 / 8295-5110
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthacrylate de méthyle
acrylate de 2-éthylhexyle
Triethylene glycol diméthacrylate
diacrylate de 2-(acryloyloxyéthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate
2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-p-cresol
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl]-(4-methylphenyl)amino]-

- Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

- vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description:

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Numéro index: 607-107-00-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37	acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥12,5-<20%
CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6 Reg.nr.: 01-2119969287-21	Triethylene glycol diméthacrylate Skin Sens. 1, H317	≥1-<2,5%
CAS: 15625-89-5 EINECS: 239-701-3 Numéro index: 607-111-00-9 Reg.nr.: 01-2119489896-11	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥1-<2,5%
CAS: 2440-22-4 EINECS: 219-470-5 Reg.nr.: 01-2119583811-34	2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-p-cresol Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1B, H317	≥1-<2,5%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1A, H317	≥0,5-<1%
CAS: 77-99-6 EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119486799-10	propylidynetriméthanol Repr. 2, H361fd	<0,5%
Numéro CE: 911-490-9 Reg.nr.: 01-2119979579-10	Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]- Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,5%

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de symptômes prendre un traitement médical

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

- Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.3 Conseils aux pompiers** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel. Stocker au sec. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

80-62-6 méthacrylate de méthyle

VLEP Valeur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm

- **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 12.2020
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

(suite de la page 3)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)

- Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- Matériau des gants

Matériaux recommandés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Temps de pénétration (min.): < 480

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

épaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm

Temps de pénétration (min.): < 10

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166 protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Couleur:

Selon désignation produit

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

- Inflammabilité

Non applicable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

Non déterminé.

- Supérieure:

Non déterminé.

- Point d'éclair

10 °C

- Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Viscosité:

- Viscosité cinématique

11200 mm² / s

- Dynamique à 20 °C:

12.500 mPas

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

(suite de la page 4)

- Solubilité	
- l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,12 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme:	Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Température d'inflammation:	Non déterminé.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:	
- VOC (CE)	<1,51 %
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

(suite de la page 5)

- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux peroxydes.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Oral	LD50	4.435 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50	7.522 mg/kg (lapin) (IUCLID)

109-16-0 Triéthylène glycol diméthacrylate

Oral	LD50	10.066 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2.000 mg/l (souris)

15625-89-5 diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

Oral	LD50	3.180-5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) 5.170 mg/kg (lapin)

2440-22-4 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-p-cresol

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>403 mg/l (rat) (OECD 403)

1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate and méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate

Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat) (OECD-guideline 423)
Dermique	LD50	>3.170 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity))

77-99-6 propylidynetriméthanol

Oral	LD50	14.100 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Reaction mass of 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-

Oral	LD50	619 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

(suite de la page 6)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
- Danger par aspiration
- 11.2 Informations sur les autres dangers

Peut irriter les voies respiratoires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

80-62-6 méthacrylate de méthyle

NOEC	37 mg/l (Daphnia magna) (21 days; OECD 202 Part 2, flow)
EC3	37 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (DIN 38412 Part 9; 8d)
EC0	100 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50	69 mg/l (Daphnia magna) (48 h; OECD 202)
LC 50	>79 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (96 h; OECD 203)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Inhalatoire	LC50/8h	1,19 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50/96 h	1,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
	EC50	17 mg/l (Daphnia magna) (48h; IUCLID)
	EC50	>10.000 mg/l (Pseudomonas putida) (30 min.; IUCLID)
	IC50	44 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS) (72h, IUCLID)
	LC50	23 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe)) (48h; IUCLID)

15625-89-5 diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle

	EC20	625 mg/l (Belebitschlamm) (30 min.; Methods ISO 8192)
	ErC50	4,86 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS) (OECD 201)
	EC50	18,8 mg/l /96 h (ALGAE)
		0,87 mg/l (fish) (OECD 203 (96 hr))
		19,9 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
	ErC10	0,57 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS) (OECD 201)
	LC 50	1,47 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe)) (Methods DIN 38412 - part 15)

2440-22-4 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-p-cresol

	LC50/96 h	>0,17 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (OECD 203)
	EC50	>1.000 mg/l (Daphnia magna) (24h; OECD 202)

1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

	EC50	0,42 mg/l (ALGAE) (OECD 201)
	LC50	0,9 mg/l /72 h (fish) (OECD 203 (96 hr))

Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl]imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-

	LC50/96 h	>100 mg/l (Cyprinus Carpio) (OECD 203 (96 hr))
	EC50	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201; static)
	EC50	48 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202; part 1 static)
	EC50	>100 mg/l (Cyprinus Carpio) (96h; OECD 203; ISO 7346; 92/69/CEE; C.1 static)
	NOEC	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201, static)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes

- Remarque:

Nocif pour les poissons.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: KEMPERDUR AC Park+

(suite de la page 7)

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

17 02 03	matières plastiques
----------	---------------------

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA

UN1993

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

- IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

- Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.

3

- IMDG, IATA



- Class

- Label

3 Liquides inflammables.

3

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

II

- 14.5 Dangers pour l'environnement

- Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Liquides inflammables.

33

- No EMS:

- Stowage Category

 F-E,S-E

B

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ)

1L

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: **KEMPERDUR AC Park+**

(suite de la page 8)

- Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D/E
- IMDG	1L
- Limited quantities (LQ)	Code: E2
- Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (MÉTACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/114

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique:

research & development

- Contact:

research & development

- Date de la version précédente:

03.02.2021

- Numéro de la version précédente:

6

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021

Numéro de version 7

Révision: 22.03.2021

Nom du produit: KEMPERDUR AC Park+

(suite de la page 9)

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- Sources

- www.echa.europa.eu

- www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * Données modifiées par rapport à la version précédente